



## Compte-rendu de la CAP des Professeurs des écoles d'architecture Du 22 juin 2009

Présents :

Représentants de l'administration :

Monsieur Marc Oberlis (SPAS-DAG)

Madame Marie-Jo El Khal (DAPA)

Directeurs des écoles : Messieurs Bertrand Lemoine (ENSA Paris-LA Villette) et Jean-Pierre

Bobenriether (ENSA Paris-Belleville)

ainsi que messieurs Dominique Herondelle, Gilles Deletang et Jean-Yves Broustail gestionnaires du corps des maîtres assistants.

Représentants du personnel, mesdames Fraçoise Very (UNSA), Fraçoise Schatz (UNSA), Martine Bouchier (UNSA), messieurs Christian Girard (UNSA), Francis Miguet (UNSA), Philippe Duboy (SNEA-CGT) et Richard Klein (SNEA-CGT).

- Madame Martine Bouchier est secrétaire de séance.

- Après échanges, le PV du compte-rendu de la CAP du 17 juin 2008 est adopté.

- Après modification (p.3 « en famille » à la place de « familiaux ») le PV de la CAP du 8 janvier 2009 est adopté.

- demande de détachement de Monsieur Vincent Veschambre, professeur des universités (Université de Clermont) à l'ENSA de Lyon (profil n° 5 du dernier avis de vacance des professeurs demeuré vacant faute de candidature), corps d'accueil : professeur des écoles nationales supérieures d'architectures.  
Demande adoptée

- La CAP débute par l'examen des promotions de professeurs de 1<sup>ère</sup> classe en classe exceptionnelle. Les représentants du personnel professeurs de 2<sup>e</sup> classe quittent la salle. 2 postes sont à pourvoir en classe exceptionnelle, pour 12 candidats. Les représentants des personnels soulignent le peu de promotions disponibles face à la qualité des candidats. Après échanges et votes, sont promus en classe exceptionnelle :  
Mr Mickaël Darin (HCA, ensa Versailles)  
Mr Yannis Tsiomis (TPCAU, ensa Paris-La Villette)

- La CAP examine ensuite les promotions de professeurs de 2<sup>e</sup> classe en 1<sup>ère</sup> classe après que les représentants du personnel professeurs de 2<sup>e</sup> classe réintègrent la salle. Les échanges portant principalement sur l'intérêt de la promotion au regard de la retraite et également sur les « mérites » comparés des candidats, les représentants des personnels à nouveau soulignent le peu de promotions disponibles face à la qualité des candidats (27 candidats pour 6 promouvables). Après le vote, sont promus professeurs de 1<sup>ère</sup> classe :  
Mr David Elalouf (TPCAU, ensa Paris-Belleville)  
Mme Thèrèse Evette (SHS, ensa Paris La Villette)  
Mr Alain Guiheux (TPCAU, ensa Paris Val de Seine)  
Mr Philippe Louguet (TPCAU, ensap Lille)  
Mr Marc Mimram (STA, ensa Marne La Vallée)  
Mr Philippe Potié (HCA, ensa Versailles)

- Questions diverses

- les représentants du personnel demandent des explications sur le devenir des 4 postes supprimés « par erreur » au concours. Les directeurs ont eu l'assurance de la réintégration des ces postes au prochain concours. Ces postes seront cette année « préservés » en postes de contractuels associés.

- Le document (définissant le rôle des instances les obligations et devoirs contractuels des enseignants et de l'administration) et promis depuis plusieurs CAP qui était en cours d'élaboration, puis en cours de finition puis qui devait être diffusé incessamment n'a toujours pas été diffusé. Il serait à la « relecture » ... Nous attendons donc encore impatiemment sa sortie ... Les représentants de l'administration évoquent avec prudence l'éventualité d'une diffusion à la rentrée prochaine.

- A propos du concours, les représentants du personnel soulignent une nouvelle fois le caractère aléatoire de la nomination des membres des jury. Certains jurys comprennent des membres qui ne sont pas du champs disciplinaire concerné et qui n'ont pas les diplômes requis demandés aux candidats, ce qui semble pour le moins anormal. Les représentants de personnel demande que plus d'attention soient portée à la diversité et aux compétences pour la désignations des membres du jury, qu'un système plus objectif soit mis au point.

- Mr Marc Oberlis signale aux membres de la CAP la réflexion en cours à propos de la disparition des corps dont les effectifs sont inférieurs à 150 agents et la fusion des corps (les corps en petit nombre étant destinés à rejoindre des corps plus important en nombre). Cette fusion qui est envisagée dans le cadre de la RGPP et de la modernisation de l'Etat devrait intervenir rapidement. Sur ce dernier point, Mr Marc Oberlis demande aux représentants du personnel d'envoyer leur avis, propositions et réactions sur l'éventuelle fusion du corps de professeurs des écoles d'architecture avec celui du corps de professeur des universités ...

Pour tout contact, vous pouvez vous adresser aux élus CGT

Richard Klein  
klein@lille.archi.fr

Philippe Duboy  
philippe.duboy@aliceadsl.fr

Paris le 12 juillet 2009